



Recours des tiers sur un pc apres concialiation

Par **gwen**, le **07/04/2010** à **19:07**

Bonjour,

Je viens de déposer un permis de construire sur un terrain où je suis obligé au vu de sa configuration de positionner ma future maison en mitoyenneté.

Au vu de la contrainte que je génère à mon futur voisin j'avais volontairement avancé ma maison pour éviter de lui obturer la vue de son séjour exposé plein sud, mais en contrepartie je positionnais ma maison devant sa baie de cuisine. (Environ 6 mètres de terrasse nous sépare!)

Pour une raison de capteur solaire sur son toit il m'a demandé de reculer le positionnement de la maison devant ses baies vitrées de séjour (ce qui avait pour conséquence de lui obturer complètement la vue et l'ensoleillement!!!)

Je lui ai demandé de me confirmer par écrit sa demande avec lettre AR et en précisant sa non intention d'attaquer le permis)

Je dépose donc avec mon constructeur le permis en l'état et cette personne est allé voir la mairie pour se plaindre de l'emplacement de la maison !!!)

La mairie nous propose une conciliation sur le terrain avec le voisin , l'instructeur du PC et le constructeur . On arrive à la conclusion acceptée de sa part de revenir à la position initiale

Je redépose donc le permis comme convenu et mon cher futur voisin essaye de déposer un recours sur le permis via avocat!!! (Et oui).

affichage réalisé sur le terrain depuis un mois)

En retour quels droits ai je pour me défendre ? Puis je prétendre à des dommages intérêts pour recours abusifs ? Quels sont les durées des éventuelles procédures en cours ?

Je pense déjà avoir fait un grand nombre d'efforts pour être le plus arrangeant possible et minimiser la future gêne , comment puis-je prouver ma bonne foi?

merci d'avance